

Synthèse des mesures en faveur des espèces protégées et à enjeux

Identifiant mesure	Description sommaire	Montant en investissement pour sa réalisation (HT)	Gestion	Coût de la gestion (HT)	Suivi	Montant du suivi (HT)
Mesure en phase chantier						
MRc1 :	Délimitation des emprises chantier et mise en défens des zones sensibles à proximité des travaux	10 800 €	Entretien et maintien en place pendant toute la durée du chantier	Intégré à l'investissement	Suivi par l'entreprise en charge des travaux et par l'écologue en charge du suivi du chantier	Cf. MA2
MRc2 :	Adaptation des périodes de travaux préparatoires	Pas de surcoût. Intégré au coût global du projet	-	-	Suivi des travaux par un coordinateur environnement	-
MRc3 :	Prise en compte des espèces végétales exotiques envahissantes	Traitement à 10 000 € par station d'espèces ligneuse (arrachage, évacuation, suivi reprise)	-	-	Suivi pendant 5 ans de la reprise des invasives	900 €/an soit 4500 €/5 ans
MRc4 :	Prévention du risque de pollution en phase chantier	Mesures génériques visant à réduire le risque de pollution en phase chantier (base vie, entretien des engins)	-	-	Suivi des travaux par un coordinateur environnement	-
MRc5 :	Mise en place de clôtures amphiblies pendant les travaux	Mise en place de barrière autour des emprises chantier pour empêcher la pénétration d'individus	-	-	Suivi des travaux par un coordinateur environnement	-
MRc6 :	Protocole spécifique de destruction des gîtes potentiellement favorables aux chiroptères	Abattage en douceur des arbres gîtes potentiels en période de moindre impact	-	-	Suivi des travaux par un coordinateur environnement	-
MRc7 :	Sauvegarde des individus protégés dans les emprises	Repérage et évacuation des micro habitats à l'intérieur des emprises pêche de sauvegarde à l'intérieur des fossés.	-	-	Suivi des travaux par un coordinateur environnement	-
MRc8 :	Broyage avec export avant remise en eau de la retenue	Broyage de la végétation ligneuse à l'intérieur de la retenue avant la mise en eau afin d'éviter l'eutrophisation du milieu	-	-	Cf. MRc4	-
MRc9 :	Remise en état des habitats de la digue	Pas de surcoût. Intégré au coût global du projet	-	-	-	-

Identifiant mesure	Description sommaire	Montant en investissement pour sa réalisation (HT)	Gestion	Coût de la gestion (HT)	Suivi	Montant du suivi (HT)
MRe9 :	Remise en état des boisements à la fin du chantier	8000 €	Pour lisières cf. MRe3 + sénescence pour l'ancienne base travaux (1 ha)	Fauche en régie intégrée à la gestion courante de l'ouvrage.		
Mesure à la fin du chantier/en phase exploitation						
MRe1 :	Prévenir l'implantation d'espèces invasives			4500 €/an (soit 135 000 €/30 ans en cas de présence d'espèces invasives ou 75 000 sur 30 ans pour la veille uniquement)		
MRe2 :	Profilage en pente douce des fossés de pied de digue en faveur de la faune et de la flore	Pas de surcoût. Intégré au coût global du projet		Pas de surcoût. Intégré au coût global du projet		
MRe3 :	Gestion des lisières favorables à la faune			Fauche en régie intégrée à la gestion courante de l'ouvrage.		
MRe4 :	Gestion de la végétation (adaptation de la mesure pour prendre en compte le damier de la Succisse et l'avifaune des milieux palustres)			Fauche en régie intégrée à la gestion courante de l'ouvrage.	Etat « zéro » + suivi à n+1, n+2, n+3, n+5, n+10, n+15, n+20 des taxons suivants : Flore, Avifaune, Damier de la succisse	Flore : 5800 €/an soit 46 400 €/20 ans Avifaune : 3400€/an soit 27 200 €/20 ans Damier de la succisse : soit 46 400 €/20 ans
MRe5 :	Gestion des niveaux d'eau			Pas de surcoût. Intégré à la gestion courante de l'ouvrage	Suivi flore	Cf. MRe4
MRe6 :	Limitation de la dégradation de la qualité des eaux lors des vidanges exceptionnelles			35 000 €/vidange		

Identifiant mesure	Description sommaire	Montant en investissement pour sa réalisation, (HT)	Gestion	Coût de la gestion (HT)	Suivi	Montant du suivi (HT)
MRé7 : Pêche de sauvegarde de Grand Rue lors des vidanges exceptionnelles	Sauvegarde de la faune piscicole dans l'étang en cas de vidange	-	-	50 000 €/vidange	-	-
MRé8 : Préservation d'un débit réservé dans la Trézée lors des phases de remplissage de grand Rue	Préservation d'un débit réservé de 28,8 l/s dans la Trézée lors du remplissage de Grand Rue (mémoire en réponse DAE)	En cours d'étude	-	Pas de surcoût. Intégré à la gestion courante de du système hydraulique	-	-
MA2 : Organisation administrative du chantier	Présence d'un écologue pendant toute la durée du chantier	37 500 €	-	-	-	-
MA3 : Elaboration d'un plan de gestion écologique de l'étang de Grand Rue	Elaboration d'un plan de gestion en collaboration avec le COPIL Natura 2000 permettant de fixer les actions de gestion du milieu naturel favorables aux habitats et aux espèces	15 000 €	-	-	Cf. MRé4	Cf. MRé4
MA4 : Action expérimentale de translocation du Damier de la Succise	Transférer les nids d'hiver du Damier de la Succise en dehors de la côte des plus hautes eaux afin d'éviter leur ennolement	Année n : 4000 € Année n+1 (variable selon cinétique remplissage : 4000 €)	Cf. MRé4	Cf. MRé4	Cf. MRé4	Cf. MRé4
MA5 : Limitation de l'impact de la fréquentation du site	Restreindre les accès à certaines zones du site pour limiter le piétinement et préserver des zones de quiétude pour l'avifaune (panneautage spécifique)	5000 €	-	-	-	-
MCI1 : Replantation/diversification sur une parcelle monospécifique en régénération en forêt de THOU (2ha)	Reconstituer un boisement diversifié et fonctionnel pour l'avifaune et les chiroptères	En cours de négociation avec l'ONF	-	-	Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Pour les chiroptères, point d'écoutes ou transects	6400 €/an soit 57 600 €/30 ans
MC2 : Mise en œuvre d'un îlot de sénescence en forêt de THOU (3 ha) + 30 arbres réservés	-	En cours de négociation avec l'ONF	-	-	Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Pour les chiroptères, point d'écoutes ou transects	6400 €/an soit 57 600 €/30 ans
Mesures « zones humide » MC3 (au titre de la loi sur l'eau	Compensation zone humide « réglementaire » Terrassement de noues humides (mesure du dossier loi sur l'eau - zones humides réglementaires)	36 500 €	-	-	Suivi ZH selon méthode nationale	800 €/an soit 7200 €/30 ans

Identifiant mesure	Description sommaire	Montant en investissement pour sa réalisation (HT)	Gestion	Coût de la gestion (HT)	Suivi	Montant du suivi (HT)
MC4 : Terrassement d'une mare compensatoire (250m ²) et restauration d'une mare complémentaire sur la presqu'île du barradiste		4000 €			Suivi Amphibien	6400 €/an soit 57 600 €/30 ans
Réouverture des mares secondaires en périphériques de l'étang (100m ²) (ancienne MA1)	Curage et gestion de la végétation ligneuse dans les mares	5000 €			Cf. MC4	Cf. MC4